

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Février 2008

L'ADDS-QM (Association pour la défense des droits sociaux Québec métro) est une corporation à but non lucratif et un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

Les riches plus riches, les pauvres plus pauvres



SOMMAIRE

Le silence des éluEs	Page 2
Travail obligatoire par Annik Gagné-Laferrière	Page 3
Une nouvelle à l'ADDS par Élyse Groulx	Page 4
Mon opinion par Jean Cazes	Page 4
Info-Loi par Christian Loupret	Page 5
La coopérative par Robert Foisy	Page 6
Le « Bien-être social » pour tous par Joseph Dansereau	Page 7
Calendrier	Page 8

continuons la lutte



Le silence des éluEs

Encore une fois, le 1^{er} janvier dernier, le gouvernement a fait le choix d'appauvrir les personnes assistées sociales en n'indexant pas pleinement les prestations de celles considérées aptes au travail. Durant tout l'automne, nous avons fait pression sur les députéEs de la région de la Capitale-nationale pour leur faire connaître nos revendications et pour obtenir leur appui. Adéquistes, péquistes ou libéraux, aucun député de la région n'a répondu. Voici le club des silencieux et silencieuses:



Hubert Benoit
Député de Montmorency



Sam Hamad
Député de Louis-Hébert



Éric Caire
Député de La Peltrie



Gilles Taillon
Député de Chauveau



Sylvain Légaré
Député de Vanier



Pauline Marois
Députée de Charlevoix



Philippe Couillard
Député de Jean-Talon



Catherine Morissette
Députée de Charlesbourg



Sylvain Légaré
Député de Vanier



Agnès Maltais
Députée de Taschereau



Jean-François Gosselin
Député de Jean-Lesage





Travail obligatoire pour les personnes assistées sociales sans contraintes ?

Par Annik Gagné-Laferrière

Avez-vous entendu parlé des **11 idées pour changer le Québec venant de l'IEDM (Institut Économique de Montréal)** ? Si oui, vous devez vous douter que ces 11 «solutions» sont très capitalistes et qu'elles vont, par le fait même, à l'encontre de nos luttes et revendications. Or, une des idées émises par l'IEDM concerne directement les personnes assistées sociales sans contrainte à l'emploi. Nous voulions vous informer de ce que les grands penseurs de cette institution économique proposent.



Premièrement, selon l'IEDM, le gouvernement devrait demander aux personnes assistées sociales, supposément aptes, de **travailler 40h par mois** en échange de leur chèque. Ce travail s'effectuerait dans des **emplois non qualifiés de la fonction publique et parapublique**. Suite à ce «travail bénévole», les prestataires **«gagneraient le droit» d'empocher plus de 200\$ par mois en gain de travail** (200\$/mois = le montant actuel de gain de travail permis sans coupure). Par exemple, une personne participant à cette mesure pourrait passer 40h dans le mois à s'occuper de personnes âgées. Et ce, sans recevoir plus d'argent sur son chèque, mais obtiendrait le droit de gagner plus de 200\$ en gain de travail dans un autre emploi durant ce même mois. Prenez note que cette mesure ne serait pas obligatoire pour les prestataires, du moins au début...et qu'elle n'est actuellement **qu'au stade de suggestion** ! Une suggestion qui se base sur l'idée que les personnes assistées sociales sans contrainte à l'emploi devraient contribuer à leur communauté plutôt que d'être payé à ne rien faire. Et oui, encore la même rengaine pour tenter de réduire les dépenses de l'état...

Mais cette fois, se joint un autre élément, cette mesure permettrait au gouvernement de réduire ses dépenses affectés à la fonction publique et parapublique. Ceci puisqu'en affectant des prestataires d'aide sociale à **des fonctions actuellement remplies par des employés de l'état** (avec de bons salaires), le gouvernement n'a plus à payer pour que ces fonctions continuent à se remplir. En bref, on veut **couper dans la fonction publique et parapublique et pour remplir les tâches, exploiter les personnes assistées sociales**. Telle est, selon plusieurs économistes et têtes pensantes de l'IEDM, une des clefs pour améliorer la situation économique du Québec ! **Qu'en pensez vous ?** Comment vous sentiriez vous de travailler bénévolement pour l'état ? Et sachant qu'avant, ce poste faisait partie de ceux permettant à ses détenteurs de vivre dans de bonnes conditions de vie?



Si vous êtes intéresséE d'en discuter et d'en savoir sur les 10 autres idées pour changer le Québec de l'IEDM, il y a une **formation** sur ce sujet mardi le **19 février à 13h30** appelez-nous !



Une nouvelle à l'ADDS

Par Élyse Groulx

Bonjour à vous, membres de l'ADDS-QM!

Je prends quelques lignes pour me présenter, en tant que nouvelle salariée de l'ADDS-QM. Je m'appelle Élyse Groulx. C'est depuis le 16 janvier que je suis joint à l'équipe.

J'ai étudié à l'Université Laval en travail social. J'ai fait un stage en à l'Office municipal d'habitation de Québec et un autre en cuisines collectives, à la Chaudronnée des cuisines collectives. J'ai terminé mes études en avril 2006. J'ai travaillé comme travailleuse de rue et comme intervenante en défense de droits du logement dans la région de Thetford Mines. Je suis revenue à Québec au mois de novembre passé.

Je suis très contente de me joindre à l'équipe de l'ADDS-QM et super motivée à travailler avec vous. Je vais m'occuper de différents volets comme la formation, vie interne et associative et du comité Femmes.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt!



Mon opinion Personne n'est à l'abri

Par Jean Cazes

En novembre dernier, l'aile jeunesse bien dorée de l'ADQ et son chef, Mario Dumont, en ont rajouté dans leurs prises de positions populistes toujours récupérées par les grandes gueules des radios poubelles. Après les immigrants, on s'attaque encore une fois aux personnes assistées sociales, des « gens en récréation » aux dires de l'un de ces jeunes!

Je me considère choyé: j'ai un emploi décent, et par mes impôts, je peux modestement faire ma part pour améliorer si peu (trop peu?) le sort de ceux et celles qui n'ont pas eu la chance d'être nés sous la bonne étoile. Personne n'est à l'abri de la pauvreté, de la maladie, voire de se retrouver dans la rue. Or, voilà l'ultime sort qui guette des milliers de personnes dites « aptes au travail » (selon les critères discutables du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale) si on écoute l'ADQ qui souhaite limiter l'aide sociale de base (548\$ par mois!) à quatre ans par mesure d'économie. Cette proposition « risque de créer un problème social qui coûterait plus cher aux contribuables », rappelle d'ailleurs l'économiste Pierre Fortin (pourtant souvent critiqué par la gauche) qui s'appuie sur des études sérieuses, et non sur des préjugés ou des rumeurs!

Le Québec est toujours réputé social-démocrate, donc humaniste, civilisé et sensible à la misère des plus démunis: soyons-en fiers, mais surtout, restons vigilants! L'ignorance est synonyme d'intolérance: ce constat vaut autant pour ceux et celles qui se présentent en politique que pour le simple citoyen qui a le devoir de voter.

Coupure de 224\$ du chèque d'aide sociale Le ministère débouté une deuxième fois

Le 24 janvier 2003, le Tribunal administratif du Québec (TAQ) renversait une pratique administrative du ministère qui consistait à retrancher 224\$ du chèque d'aide sociale pour une dette suite à une fausse déclaration si cette fausse déclaration était une récidive.

Le tribunal avait alors décidé que pour qu'il y ait coupure de 224 dollars, il devait obligatoirement y avoir deux réclamations faites à la suite de fausses déclarations **actives au dossier**.

Quelques temps plus tard (environ un an et demi), le ministre modifie le règlement pour pouvoir continuer de couper 224\$ sur le chèque d'aide sociale des plus pauvres de la société, même s'il n'y a qu'une seule dette active.

Voici la modification :

« 224 \$ par mois lorsque le montant recouvrable est dû à la suite d'une fausse déclaration et que le débiteur a déjà eu un montant dû à ce titre en application de cette loi » (R. 187 - 2°)

Ce qui peut vouloir dire continuer à punir même s'il y a eu extinction de la dette par le parfait paiement.

Le nouveau jugement du TAQ en date du 4 décembre 2007 estime que « Si le législateur avait voulu que la compensation de 224 \$ s'applique pour toute fausse déclaration, dans tout l'historique des paiements à un prestataire, il aurait fallu qu'il soit plus clair dans ses intentions. »

Le même jugement stipule que *la loi sur l'aide aux personnes et aux familles* est une loi à caractère social et remédiateur qui doit recevoir une interprétation large et libérale et toujours en faveur du prestataire et que le législateur doit le préciser si son intention n'est pas de suivre ce principe, lorsqu'il légifère.

Probablement qu'actuellement, la majorité des situations où il y a coupure de 224 \$ serait considérée illégal aux yeux du TAQ.

INFO-LOI



par
**Christian
Loupret**

Concours :

Pour l'activité du mardi après-midi (ex-dépanneur 186) voici la nouvelle appellation :

ATELIER DROIT AIDE SOCIALE

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES !

Mois de février



Émile Babin
Nathalie Boivin
Danielle Brisson
Michel Cloutier
Joseph Dansereau
France Dulac
Annik Gagné-Laferrrière
Annick Gauthier
Nathalie Nika Guay
Ronald Higgins

Jacques Lacroix
Rolande Legault
Catherine Raymond
Roger Savage
Guy St-Pierre
Réjean Thibault
Anne Thivierge
Claudine Tremblay
Francine Turgeon
Lisa Verrault



La coopérative

Par Robert Foisy

Bonjour le monde, votre humble serviteur Robert vous revient en grande forme et avec un gros projet pour 2008. Je déménage dans une coopérative d'habitation ! Ce fut toute une démarche à faire de ma part car, voyez-vous, j'étais en attente depuis trois longues années. Mais là, c'est vrai, je rentre dans ma coop, le 1^{er} février 2008 !

Les démarche que j'ai dû faire pour avoir tous mes papiers, ça c'est toute une histoire. Pour avoir une subvention logement, j'ai fait pas mal de démarches. Il manquait toujours quelque chose à avoir : rapport d'impôt et quand on est sur le bien-être social, ce n'est pas évident à avoir, lettre du propriétaire pour savoir depuis combien de temps que je restais à l'adresse où je suis là dans le moment, reçu de loyer pour novembre, décembre, janvier... Ouf! Bien des aller et venus, mais je me disais que c'est pour la bonne cause.

Je vais avoir un beau logement, un 3 ½. Où je reste en ce moment, c'est un 1 ½ au fond d'une cour sombre. Je vais être au paradis dans ma coop. Il n'y aura plus de bagarre, plus de criage. Eh oui, je restais dans une grande garderie pour adulte, c'est ça que le policier m'a dit la dernière fois que j'ai appelé... Je n'aurai plus de stress à avoir parce que chez moi, je ne savais pas quand j'allais passer au feu. Durant les quinze ans que j'ai resté là, j'ai passé trois proprios, un incendie majeur. Bien là, je vais être au paradis, plus d'inquiétude à avoir. Mais pour moi, c'est toute une affaire car je dois me rééquiper : acheter poêle, frigidaire, laveuse, sècheuse, un grand lit double avec une base, un bureau et de la literie, rideau pour la porte patio et mes fenêtres. Une chance qu'une partie de tout cela est donné par mes filles pour mon cadeau de Noël.

Je vais rester dans la coopérative Horizon Nouveau, sur la rue des Ardennes, en arrière du cimetière St-Charles. Mes voisins seront bien tranquille à endurer, il va y avoir un petit boisé prêt de chez moi où je vais pouvoir goûter à la nature et faire un jardin. Alors, je vous le dis, faites la démarche pour être dans une coop. Ça vaut la peine et si le cœur vous en dit, venez me voir dans mon nouveau chez moi. Moi Robert (J'ai dit).



**« L'ADDS, J'Y TIENS
ET
JE M'Y IMPLIQUE ! »**



Le « *Bien-être social* » pour tous - 1

(Par Joseph Dansereau)

Retrouver le sens des mots

Il est instructif de découvrir jusqu'à quel point les mots peuvent changer de sens, sans pour autant que leur signification soit modifiée dans les dictionnaires. Au Québec, le « bien-être social » prend un tout autre sens que le vrai. Ce terme a identifié une des premières mesures d'aide que les gouvernements ont mis en place pour soutenir temporairement une personne ou une famille dans le besoin, afin de combler entre autres, le vide laissé par la baisse de l'entraide entre citoyenNES.

Nous ferons un retour dans un passé pas si lointain, pour situer dans l'histoire du Québec, l'origine de cette mesure d'aide dans un objectif précis, tout au long de cette série d'articles. Cet objectif précis sera une aventure particulière. En effet, comprendre pourquoi cette mesure est devenue dans notre culture une honte mais aussi synonyme de « paresse », de « tricherie » et de « bon à rien » surtout quand nous utilisons les lettres d'abréviation, « B S » pour identifier cette mesure que le gouvernement qualifie de « dernier recours ».

Aussi curieux que cela puisse paraître, personne à notre connaissance, n'a déjà offert comme souhait du nouvel an, le « bien-être », à ceux et celles que nous aimons. Et bien sûr, encore moins un souhait pour que notre société aille mieux, un vœux de « bien-être social ». Et pourtant, la société québécoise et les autres sociétés sur la planète, par les temps qui courent, auraient bien besoin d'un tel souhait de mieux-être.

Regardons de plus près ce que veut dire « bien-être ». Le premier sens que le dictionnaire nous donne est : *Sensation agréable procurée par la satisfaction de besoins physiques et l'absence de tensions psychologiques*. Sous cette première définition, on nous réfère à une liste de mots afin d'enrichir le sens à donner à « bien-être », les voici : *Euphorie, agrément, aise, béatitude, bonheur, félicité, jouissance, plaisir, quiétude, sérénité*. Mais il y a aussi un deuxième sens que l'on accorde à ce mot, c'est-à-dire : *Situation matérielle qui permet de satisfaire les besoins de*

l'existence (voir aussi, aisance, confort). De plus, pour bien marquer ce que veut dire ce mot, on nous fournit des mots qui sont contraires à « bien-être » comme : *Angoisse, gêne, inquiétude, malaise, besoin, pauvreté*.

Il devenait évident que le mot « bien-être » associé au mot « social » ne pouvait tenir longtemps la route si l'on s'attardait aux sens premiers de ces mots. C'est pourquoi au cours des années, l'expression d'origine « bien-être social » s'est transformée. Elle est devenue depuis quelques années et jusqu'à présent, en 2008, l'« assistance emploi ». Mais avant d'aller plus loin, voyons ce que peut signifier aussi le mot « social ».

En 1352 ce mot voulait dire : « agréable aux autres », puis en 1506; du latin, *socialis* « sociable, relatif aux alliés », de *socius* « compagnon » et en 1557; « associé ». Au XVIII^e siècle, s'est répandue une définition qui de nos jours est encore utilisée : *Relatif à un groupe d'individus conçu comme une réalité distincte (voir société); qui appartient à un tel groupe et participe de ses caractères (opposé à biologique, psychique, individuel); qui forme une société ou un élément de société; relatif aux rapports entre les personnes, au groupe*.

Or, mettre ensemble le mot « bien-être » avec celui de « social » signifierait que collectivement nous baignerions dans un climat agréable où nos besoins tant physiques que psychologiques ne subiraient pas d'insatisfactions et encore moins de privations. Un tel idéal de vie humaine mériterait d'être inscrit à titre d'article premier de tout projet de société et en l'occurrence, dans la constitution d'un pays quel qu'il soit.

À notre avis, nous sommes loin de voir le jour où un tel idéal puisse se loger profondément en chacun de nous et nous inciter à y travailler. Pourtant, ça serait un véritable défi à entretenir toute sa vie. Une utopie ? Peut-être; est-ce possible ? Peut-être. À suivre....



Calendrier

Février 2008

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>
				1
4 Coordination 9h15 Comité loi 13h30	5 ATELIER DROIT 13h30	6	7	8
11 Comité organisateur 9h15	12 Comité femmes 9h15 ATELIER DROIT 13h30	13	14	15
18	19 Formation sur l'IEDM 13h30	20	21	22
25	26 ATELIER DROIT 13h30	27	28 Manifestation	29

- ✗ Vous avez entendu parler, dans les médias, des 11 idées pour changer le Québec de l'Institut économique de Montréal ? Onze idées pour enrichir les plus riches, au détriment des personnes assistées sociales, des travailleurs et travailleuses, des étudiantEs et de l'environnement... Le 19 février, à l'ADDS, à 13h30, on regarde ça ensemble. Si ça vous intéresse, contactez-nous au 525-4983.
- * Le 28 février, à Québec, avec le Front commun des personnes assistées sociales, nous manifesterons pour obtenir des mesures de lutte à la pauvreté dans le prochain budget provincial. Pour davantage d'informations, contactez-nous au 525-4983.

**« VOUS VOULEZ ÉCRIRE UN
MOT DANS LA RIPOSTE ?
CONTACTEZ-NOUS ! »**

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ⇒ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le *Dépannage téléphonique* au 525-4983.
- ⇒ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'*Atelier Droit aide sociale* (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux *locaux de l'Association* ou au 525-4983.
- ⇒ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? *Passez nous voir!*